Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_04-DE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

2022-28.11.04 **Feuillet 619**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Membres du Bureau Communautaire
Titulaires : 27
Membres présents : 17
Membres représentés : 2
Votants : 19
Date de la convocation
22 novembre 2022

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 28 novembre 2022 à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :
Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice
● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Messieurs BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, VAN OOTEGHEM J. Michel, LEVASSEUR Roger, CHANTRELLE Brice
● Disposaient d'un pouvoir :
M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe
● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, RIHET Anne, PERONNET, Fabienne
Messieurs LAMOTTE Dominique, CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, MAROTTE Philippe, TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent

OBJET : FONDS DE CONCOURS VOIRIE – PROGRAMME 2022 Phase 2

Rapport de M. Michel VAN DE VELDE, Vice-Président Voirie

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-16V,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020 portant statuts de la Communauté de communes Avre Luce Noye,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de Voirie,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relative au Règlement Fonds de concours Voirie,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, relative notamment aux délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2021, relative à l'avenant n° 1 au Règlement de fonds de concours Voirie,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 novembre 2021 relative à l'avenant n° 2 au Règlement de fonds de concours Voirie,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2022 relative à l'avenant n° 3 au Règlement de fonds de concours Voirie,

Sur propositions de la commission voirie qui s'est réunie le 10 novembre 2022,

Compte tenu des dispositions de l'avenant n° 3 au Règlement Fonds de concours Voirie, à savoir le report de la date butoir de dépôt des dossiers par les communes au 31 août 2022,
Considérant le montant des crédits ouverts au BP 2022 : 150 000 €,

6 communes de la CCALN : Chirmont, Mailly-Raineval, Chaussoy-Epagny, Rogy, Sauvillers-Mongival et Ailly-sur-Noye ont déposé dans le délai imparti un dossier complet, recevable et éligible au fonds de concours Voirie (montants détaillés en PJ).

CCALN, 144 rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL / 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_04-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Entérine la phase 2 du programme 2022 des fonds de concours Voirie détaillée en annexe, portant sur un montant de 64 389.73 € et élevant le montant total pour l'année 2022 des fonds de concours Voirie à 107 530.18 €,
- Prend acte que les montants correspondants sont inscrits au BP 2022,
- Autorise le Président, le 1er Vice-Président et le Vice-Président Voirie à signer les documents en rapport avec cette décision.

Fait et délibéré, le 28 NOVEMBRE 2022
à Ailly sur Noye

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 30/11/2022

Affiché le 30/11/2022

Communauté de Communes Avre Luce Noye
CCALN

Le Président,

Alain DOVERGNE

2022 Phase 2 - Clôture 31 août

	Nom de la commune	Fonds de concours restant	Description travaux	Estimation financière des travaux HT	%	Dèlibération commune (date)	Montant du fonds de concours accordé	Solde FdC
7	Chirmont	7 140,00 €	Aménagements securité rue des moutons blancs (RD188)	29 856,00 €	35%	22/03/2022	7 140,00 €	- €
8	Mailly-Raineval	15 000,00 €	Réfection voirie/trottoirs	60 193,62 €	30%	29/06/2022	15 000,00 €	- €
9	Chaussoy Epagny	23 240,00 €	Réfection trottoirs rue des vergers et chemin tour de ville	14 040,10 €	25%	11/05/2022	3 510,03 €	19 729,98 €
10	Ailly sur Noye	99 330,00 €	Travaux de bordurage et securisation RD	216 120,38 €	20%	16/02/2022	30 000,00 €	69 330,00 €
11	Rogy	7 560,00 €	Bordurage, réfection de rues	15 167,00 €	35%	31/05/2022	5 308,45 €	2 251,55 €
12	Sauvillers Mongival	10 500,00 €	Amenagement sécurité	28 955,72 €	35%	15/11/2021	3 431,25 €	7 068,75 €
						Total phase 2 :	64 389,73 €	
						Total 2022 (phase 1 et 2):	107 530,18 €	

Communauté de Communes Avre Luce Noye
CCALN

Alain DOVERGNE
Président

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_04-DE